

ARRETE WEYERSHEIM 2024-73

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par la société ARTERE en date du 10 décembre 2024,

CONSIDERANT que des travaux de remplacement de poteaux d'incendie dans la rue du Moulin, la rue du Petit Village, la rue de la Paix et la rue St Michel à Weyersheim, nécessitent une réglementation de la circulation

ARRÊTÉ :

Article 1er : En raison de travaux de remplacement de poteaux d'incendie à Weyersheim au 23 rue du Moulin, au 6 rue du Petit Village, à l'angle rue de la Paix / rue Neuve et au 27 rue St Michel, la circulation et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :

- Circulation maintenue avec mise en place d'un alternat par panneaux type B15/C18 ou un rétrécissement de chaussée au droit des travaux
- Stationnement interdit dans l'emprise du chantier

Du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024

Article 2 : Les signalisations règlementaires seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- La société ARTERE

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 11 décembre 2024

Le Vice-Président,

Sylvie ROEHLLY

